

Intervenant :

Email :



## PUBLIC

- Elus communaux
- Agents et cadres territoriaux

**Durée** : 8 Heures

**Tarif** : 80€ de l'heure soit 640€ la journée



## MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- Éligibilité au droit individuel à la formation\*
- Inscription via le budget votre collectivité\*
- Inscription individuelle



## DISPOSITIF DE SUIVI ET RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Questionnaire d'identification des besoins
- Convocation
- Attestation de participation
- Évaluation de la formation à l'issue de la journée
- Évaluation de la formation à froid



## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation.



## ÉVALUATION :

- À une pédagogie interactive
- Au traitement de cas pratiques en cours de formation
- À des exercices et questionnaires en cours de formation
- À une évaluation à la suite de la formation



**Accessibles aux personnes en situation de handicap.**

## OBJECTIFS

**A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :**

- Connaître les lois sur l'environnement applicables au territoire
- Connaître les enjeux de la Biodiversité du territoire
- Maîtriser la transition écologique et le territoire

## PROGRAMME

**Votre point de vue à l'échelon local o La transition écologique au niveau local**

- Diagnostic Environnemental
- Forces et Faiblesses (SWOT) de la transition écologique au niveau local
- Volonté affichée des élus suite au SWOT
- Plan d'action local de Transition Écologique

**Du point de vue réglementation o La loi du 17 août 2015**

- Objectif immédiat? Un mandat pour agir
- Le développement des énergies renouvelables
- L'aide aux travaux d'isolation par l'extérieur
- Vers les véhicules propres?
- La réduction de la production des gaz à effet de serre

**Code de l'urbanisme et Biodiversité**

- Evaluation environnementale

**Code de l'environnement**

- Etude d'impact
- Etude des incidences Natura 2000

**Loi LAURE (Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014)**

- Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires
- Loi ALUR et Biodiversité dans les PLU et dans les SCOT

**Loi Biodiversité o Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

**Prise en compte du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-srce-a1668.html>

**Le rôle de l'élu local o Équipe de pilotage, agenda, budget, réunions**

- Savoir mobiliser tous les acteurs
- Savoir mener à bien (à terme) vos engagements
- Savoir sensibiliser sans montrer du doigt



## NOUS CONTACTER :

- Référente handicap :
  - E : [refhandicap@ct-iftes.com](mailto:refhandicap@ct-iftes.com)
  - T : 09 77 19 76 04
- Référente pédagogique :
  - E : [refpedagogie@ct-iftes.com](mailto:refpedagogie@ct-iftes.com)
  - T : 07.87.28.52.88
- Référente logistique :
  - E : [reflogistique@ct-iftes.com](mailto:reflogistique@ct-iftes.com)
  - T : 06.11.36.96.72

**DATE DE MISE À JOUR : 07/03/2022**

**IFTES** - 23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray

[www.iftes.com](http://www.iftes.com) - [contact@ct-iftes.com](mailto:contact@ct-iftes.com)

N° de siret : 88439385100024

Numéro de déclaration d'activité : 11910890891